

## Le camion ? Une solution. Pas un problème !



« *Le camion n'est pas un problème mais la solution !* » affirme [Aline MESPLES dans ses vœux diffusés](#), crise sanitaire obligeant, sur YouTube. Message fort en forme de slogan qu'a voulu laisser sans aucun doute, celle qui aura présidé aux destinées de l'OTRE pendant huit ans.

« *Pas un problème...* » : l'article d'un credo qu'il faut se répéter au moment où l'on s'interroge sur le retard pris par la France dans la course à la vaccination contre la COVID 19. Il est en effet assez symptomatique, pour ne pas écrire ahurissant, que dans le raté de ce début de campagne vaccinale, les esprits savants qui nous gouvernent aient juste oublié un détail : la logistique ! Ahurissant quand soudain on s'aperçoit que l'absence d'anticipation ou plutôt d'organisation de la chaîne de distribution des doses vaccinales on a oublié qu'il fallait une suite de transports par camions. Conséquence d'une défiance entretenue depuis des lustres ? Peut-être. Ce serait amusant, si ça n'était pas dramatique... Le mépris a toujours un prix. Désolé de le répéter mais les faits sont têtus. Car pour rejoindre tel ou tel centre de vaccination, tel ou tel EPADH aux publics prioritaires, il faut bien prévoir un... transport ! Et n'en déplaise à nos caciques multicolores, adeptes pour certains de la trottinette ou de la bicyclette électrique, c'est bien un camion, lourd ou

léger, qui devra livrer à destination, au plus profond des terroirs de notre pays les doses attendues...

« ... *mais la solution* ». Aline MESPLES a raison. Et pourtant...

Nous avons pris connaissance du projet de loi issue de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Ce projet gouvernemental sera présenté le 10 février prochain au Conseil des ministres. Le calendrier parlementaire de la discussion devrait débuter fin mars, en première lecture devant les députés.

Le texte comporte 65 articles. Il acte la suppression du remboursement partiel de la TICPE est pour 2030 sans retenir l'obligation d'une vignette poids lourd.

Dans le fond comme dans la forme, l'examen du texte, point par point, n'a qu'un seul et unique objectif : rendre tant le transport particulier que le transport public de voyageurs et de marchandises plus propre. Le vecteur pour y parvenir, pour l'atteindre, c'est de favoriser le ferroviaire ou le ... vélo pour les particuliers. Il n'est pas encore question de trottinettes ou de skate board comme l'évoquait subliminalement le ministre DJEBARRI dans sa carte de nouvel an...

Le chapitre II du texte du projet traite des mesures liées à « *l'optimisation du transport routier de marchandises et la réduction de ses émissions.* » Le dispositif de l'article 30 introduit la suppression progressive du dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation des produits énergétiques relative au gazole. Sa fin est programmée à 2030.

En contrepartie, il est inscrit de « *pérenniser au-delà du 31 décembre 2021, terme actuellement fixé dans la loi, le dispositif de déduction exceptionnelle qui s'applique aux acquisitions de véhicules lourds qui utilisent des énergies moins polluantes.* » Tout de même ! Sur ce point, le gouvernement a tenu parole. Des aides financières à l'achat d'utilitaires et de poids lourds électriques sont mêmes envisagées. Mais aucune trace d'avantages particuliers accordés aux véhicules propres du transport de voyageurs comme de marchandises qui emprunteraient le

réseau payant concédé... Tous acteurs ? Sauf nos richissimes sociétés d'autoroutes !

Poursuivant, le texte acte « [\*l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité est obligatoire avant le 31 décembre 2024\*](#) dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants sur le territoire métropolitain. » L'interdiction progressive des véhicules utilitaires et des poids lourds dans les centres villes est actée sauf les Euro 6 ou roulant au gaz ou électriques y seront autorisés car ils constituent pour les rédacteurs « ... la solution ! ».

Enfin, le texte vise à favoriser le transport des marchandises par des moyens moins émetteurs de gaz à effet de serre (ferroviaire, fluvial...) et de favoriser le report modal « *sans désavantager les transporteurs nationaux, et en tenant compte des spécificités régionales.* » Heureuse précision sans toutefois d'éléments concrets aptes à rassurer celles et ceux qui subissent au quotidien les affres d'un cabotage excessif venu de transporteurs européens peu scrupuleux... Certes l'adoption du Paquet Routier endiguera le mouvement... Mais y aura-t-il la même volonté politique à faire respecter ses dispositifs que celle déployer pour préserver le climat ?

Pour l'OTRE, cette double volonté existe rappelant précisément que, dans ce contexte, « *le camion n'est pas un problème mais la solution !* ». Et cette antienne devra nous habiter dans cette discussion qui va s'ouvrir sur le projet de loi. Car, à n'en pas douter, cette discussion excitera, le terreau cérébral fertile de certains ultras verts (ou pas) toujours inventifs pour désigner le seul camion comme nuisible au dérèglement climatique... La surenchère risque en effet de surgir dans un climat politique électoral qui sera sous-jacent aux positionnements des uns et des autres...

« *Le camion n'est pas le problème mais la solution !* » : ce n'est pas le sens de ce projet de loi.

On ne peut que déplorer, qu'une nouvelle fois, on n'aborde la question que sous le tropisme habituel de la taxation facile du poids lourds... Ce constat donne aux mots d'Aline MESPLES une force dont il faudra se souvenir !

**Philippe BONNEAU**

**OTRE**

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>

---